

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

Séance du 27 septembre 2012

DCM N° 12-09-18

**Objet : Financement d'actions dans le cadre du Plan territorial de Prévention et de Lutte contre les Discriminations.**

**Rapporteur : M. MARTALIE, Conseiller Municipal**

Nous entrons aujourd'hui dans la quatrième année du Plan de Prévention et de Lutte Contre les Discriminations (PPLCD), symbole de l'engagement de la Ville de Metz de lutter, aux côtés de l'Etat, contre toutes les formes de discriminations et de promouvoir l'égalité de traitement. A ce titre, l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et de l'Egalité des Chances (Acsé) contribue au financement de ce dispositif à hauteur de 5 000 € au titre de l'exercice en cours.

Le développement et l'ancrage de ce plan de lutte et de prévention sont rendus possibles par le soutien apporté à des projets, dont le contenu et les objectifs répondent à la préoccupation de privilégier une approche cohérente en direction du public. Les subventions versées au titre du PPLCD sont donc de deux ordres, celles soutenant le travail de tous les jours des associations, particulièrement dans le domaine de la sensibilisation et dans celui de l'aide aux victimes, et celles liées à Novembre de l'Egalité.

Novembre de l'Egalité, qui en est à sa deuxième année, a été imaginé comme un point fort de l'engagement de la Ville et de ses partenaires, en démontrant, si besoin est, que la question de la prévention des discriminations est l'affaire de toutes et de tous. Le programme 2012 souscrit à cette dynamique volontariste en priorisant l'objectif de rencontrer et de sensibiliser un large public sur les enjeux de la lutte contre toutes les formes d'exclusion et de discrimination, au moyen d'animations, de spectacles, de conférences-débats et d'expositions, développées au cœur de l'espace public.

Le présent programme d'actions revêt un caractère innovant car il s'agit pour la Municipalité de soutenir des projets associatifs créés spécialement pour Novembre de l'Egalité, mais également pour développer de nouveaux partenariats sur le volet sensibilisation. Il vient en complément des subventions votées au Conseil Municipal du 26 avril 2012 pour un montant total de 7 600 €.

**Dans ce contexte, il est par conséquent proposé au Conseil Municipal de participer au financement des projets suivants pour un montant total de 10 150 €.**

## **ACTIONS DANS LE CADRE DE NOVEMBRE DE L'EGALITE**

### Couleurs Gaies : Livres vivants

Dans le cadre de Novembre de l'Egalité et en lien avec les autres acteurs de la lutte contre les discriminations, Couleurs Gaies propose de faire rencontrer le public avec des livres vivants. Ces livres vivants, des personnes ayant subi des discriminations ou des militants d'associations LCD, pourront être « empruntés » pendant 20 à 30 mn par les passants pour discuter de leur expérience et faire ainsi prendre conscience de la réalité des discriminations.

Coût total : 4 000 €

Subvention de la Ville de Metz : **2 500 €**

### MJC Borny : Handicap et citoyenneté

La MJC Borny a placé l'accueil de personnes porteuses de handicap au cœur de ses priorités depuis plusieurs années et forte d'un partenariat avec l'ESAT de Moulins-Lès-Metz, elle propose dans le cadre de Novembre de l'Egalité, une création théâtrale avec les salariés du CAT. Cette représentation sera le point de départ d'une réflexion avec d'autres associations d'éducation populaire sur la question de la « différence dans la non différence » et de la citoyenneté des personnes porteuses de handicap.

Coût total : 5 801 €

Subvention de la Ville de Metz : **2 650 €**

### SOS Racisme : Banlieues et stéréotypes coloniaux

L'association souhaite évoquer dans le cadre d'une conférence-débat introduite par le documentaire de Pascal BLANCHARD, « Paris Couleur », la question de l'influence de l'imaginaire colonial sur les représentations, stéréotypes et préjugés qu'a la société actuelle sur les banlieues.

Coût total : 1 500 €

Subvention de la Ville de Metz : **1 000 €**

## **ACTION DE SENSIBILISATION CONTRE LES DISCRIMINATIONS SAISON 2012/2013**

### Pas Assez: lutte contre les discriminations

Dans le cadre de ses activités de développement, l'association Pas Assez souhaite mettre en lumière et élargir sa palette d'actions qui tendent à lutter contre la discrimination entre les personnes et les genres.

Trois axes sont retenus : l'ouverture à l'autre contre les préjugés raciaux et de cloisonnement communautaire, l'ouverture au milieu ordinaire au handicap et les passerelles entre les cultures urbaines et classiques/traditionnelles.

Un café-débat par mois, de septembre à avril, sera consacré à la réflexion autour d'un des trois axes de lutte contre la discrimination. Ces débats se feront en partenariat avec les acteurs de la lutte contre les discriminations et se dérouleront à « La Chaouée, maison citoyenne et culturelle ». Ils seront accompagnés de concerts, rencontres avec les artistes....

Coût total : 5 500 €

Subvention de la Ville de Metz : **4 000 €**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de 2012.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**VU** le Budget Primitif,

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 2 juillet 2009,

**CONSIDERANT** l'intérêt que représente l'ensemble de ces actions s'inscrivant dans le cadre du Plan de Prévention et de Lutte contre les Discriminations

### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DECIDE :**

**D'APPROUVER** et de participer pour une dépense de 10 150 € au financement des actions suivantes :

**COULEURS GAIES**

Livres vivants 2 500 €

**MJC BORNAY**

Novembre de l'Egalité 2 650 €

**PAS ASSEZ**

Lutte contre les discriminations 4 000 €

**SOS RACISME**

Conférence-débat sur les banlieues 1 000 €

**DE SOLLICITER** les subventions auxquelles la Ville peut prétendre,

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les conventions, avenants et lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées,

**D'IMPUTER** ces dépenses aux crédits inscrits à l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

L'Adjoint Délégué

Isabelle KAUCIC

Service à l'origine de la DCM : Direction de la Politique de la Ville

Commissions :

Référence nomenclature «ACTES» : 7.5

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date  
de la délibération.

Membres assistant à la séance : 45

Absents : 10

Dont excusés : 9

**Décision : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**